

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

APPROUVE la proposition de M. Le Maire,

DIT que le chemin rural n° 12 dit Chemin de la Boucheyronne depuis le giratoire de la Boucheyronne jusqu'à la future aire de loisirs, se nommera avenue Frédéric MISTRAL

DIT que la présente délibération sera transmise à tous les services concernés (services fiscaux, poste, SDIS, etc...)

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**